

10.3

LE RÉPONDANT A UNE MAIN INTERMÉDIAIRE

(24-11-11)

INTRODUCTION

L'éventail des réponses s'agrandit légèrement pour le répondant dont le partenaire a inauguré les enchères à 1 SA lorsque le pointage de sa main se situe dans la catégorie **intermédiaire**. Le recours aux *trois réflexes* continue d'être le meilleur moyen pour déterminer correctement la première déclaration du répondant.

Pour améliorer la compréhension de ce sujet, chacune des premières réponses applicables — le **deuxième tempo** — sera suivie immédiatement de son déroulement d'enchères, c'est-à-dire des différentes options de redéclarations pour chacun des tempos subséquents jusqu'à la conclusion du contrat.

**

10.3.1 LA DEMANDE DE TRANSFERT POUR UNE MAJEURE CINQUIÈME

DEUXIÈME TEMPO

Le répondant qui répond positivement à la première question doit, comme prévu, déclarer en priorité lors de sa première annonce la possession de toute Majeure au moins cinquième quelque soit son pointage. Pour ce faire, il doit bien entendu utiliser la technique de transfert exposée précédemment au **Principe 10.1.1:3** .

Ex. 10.3.1:1 La première enchère du répondant constitue le deuxième tempo

	1	2	3	4
a)	1 SA	Passe	2 Ca	...
b)	Passe 2 Co	Passe ...	1 SA ...	Passe ...

TROISIÈME TEMPO

L'ouvreur doit nécessairement accepter le transfert mais il peut à l'occasion faire mieux ! La majoration d'une demande de transfert est toujours en vigueur afin de permettre au répondant de réévaluer adéquatement sa main pour établir sa prochaine enchère.

Ex. 10.3.1:2 L'ouvreur redéclare au troisième tempo

	1	2	3	4
a)	Passe Passe	1 SA 2 Co	Passe ...	2 Ca ...
b)	1 SA 3 Pi	Passe	2 Co ...	Passe

10.3 Le Répondant a une main intermédiaire
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

10.3.1.1 QUATRIÈME TEMPO

La parole est maintenant revenue au répondant qui doit évidemment tenir compte du degré d'acceptation par l'ouvreur du transfert demandé.

Le raisonnement pour déterminer la redéclaration du répondant sera similaire à celui appliqué lors d'une OUVERTURE STANDARD À LA COULEUR étant donné qu'il y a correspondance en ce qui concerne les catégories de pointage et les nombre-clés (V. **GRAPHIQUE 10.4** et comparez avec le **GRAPHIQUE 2.1:1**).

Le répondant dont la main est de catégorie intermédiaire possède un potentiel jeu intéressant mais avec une latitude très limitée. Son enchère doit donc avoir un sens directionnel du type *contenant plein* (résolution élevée). En termes simples, le répondant est tenu d'exprimer clairement un pointage invitant à la manche afin d'éviter une redéclaration inutile et dommageable de la part de l'ouvreur.

Voici d'abord comment le RÉPONDANT peut décrire à la fois la longueur exacte de sa suite ainsi que son pointage intermédiaire quand l'ouvreur a annoncé au troisième tempo une acceptation régulière de la demande de TRANSFERT POUR UNE MAJEURE AU MOINS CINQUIÈME.

A) L'OUVREUR A ACCEPTÉ LE TRANSFERT SANS MAJORATION

L'acceptation simple par l'ouvreur du transfert demandé par le répondant est évidemment le contexte le plus courant.

Ce contexte offre manifestement plus d'espace pour exprimer son jeu, mais le répondant doit tout de même veiller à utiliser judicieusement cette plus grande liberté.

Face à une acceptation régulière du transfert et devant la possession d'une main à potentiel limité, le répondant doit encoder sa redéclaration en fonction de deux critères spécifiques : le nombre précis de cartes d'atout effectivement détenues et le pointage de catégorie intermédiaire. Cette redéclaration se doit d'être sans équivoque car le répondant

10.3 -3

10.3 Le Répondant a une main intermédiaire
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

a une main *étroite* qui ne peut pas détenir un quelconque surplus de potentiel l'autorisant à continuer les enchères ou à garder le contrôle des communications.

Au plan pratique, le pointage combiné plancher (16 HL chez l'ouvreur et 8 HL chez le répondant) n'autorise pas la mancher. Ainsi, compte tenu de l'espace disponible, le répondant se retrouve avec seulement trois enchères vacantes. Soit **2 SA**, **3 Coeurs**, et **3 Piques** .

Voici des exemples de chacune de ces redéclarations lorsque l'ouvreur a accepté simplement la demande de transfert.

Ex. 10.3.1.1:1 Le répondant redéclare 2 SA après une demande de transfert

	1	2	3	4
a)	1 SA 2 Co	Passe Passe	2 <i>Ca</i> <u>2 SA</u>	Passe ...
b)	1 SA 2 Pi	Passe Passe	2 <i>Co</i> <u>2 SA</u>	Passe ...

Le premier échelon disponible pour le répondant voulant décrire une main intermédiaire est l'enchère **2 SA**.

Une déclaration à Sans-Atout confirmera donc que la Majeure déclarée au deuxième tempo se limite strictement à **5 cartes**. Comme l'emploi du **niveau 2** par le répondant est spécifique à un pointage de intermédiaire, il va de soit que l'enchère 2 SA décrive un pointage de catégorie rigoureusement **intermédiaire**.

10.3 Le Répondant a une main intermédiaire
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Ex. 10.3.1.1:2 Le répondant redéclare l'atout au niveau 3 après une demande de transfert

	1	2	3	4
a)	1 SA 2 Co	Passe Passe	2 Ca 3 Co	Passe ...
b)	1 SA 2 Pi	Passe Passe	2 Co 3 <u>Pi</u>	Passe ...

L'autre échelon accessible pour le répondant consiste à répéter naturellement au **niveau 3** la couleur Majeure exigée par le demande de transfert au préalable.

Il est logique que le répondant précise la possession d'une carte d'atout supplémentaire en redéclarant l'atout au niveau 3 même si l'ouvreur n'a pas donné de garantie spécifique quant au soutien. L'ouverture de ce dernier affirme une main balancée ce qui implique la présence minimale de deux cartes pour n'importe quelle couleur d'où un fit assuré de fit 8 cartes aussitôt que le répondant détient une suite sixième.

La répétition de l'atout au niveau 3 par le répondant ayant une main intermédiaire est tout aussi logique quant aux chances de réussite d'un contrat partiel à ce niveau étant donné que le pointage combiné plancher si situe automatiquement à 24 HL.

Bien qu'un pointage intermédiaire assure un potentiel combiné certain, l'*étroitesse* de la catégorie de pointage fait en sorte que le sens directionnel de ces trois annonces servant à décrire une telle main doit être considéré du type *aller-simple*, c'est-à-dire à **résolution élevée**. Plus concrètement, ces enchères dans un tel contexte stipuleront clairement que la manche est atteignable seulement si l'OUVREUR détient un surplus de valeur par rapport à son pointage de base de 16 HL. Ces deux types de redéclaration, dans ce contexte, sont donc des enchères **invitatives** pour la manche.

10.3 Le Répondant a une main intermédiaire
 «Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

B) L'OUVREUR A ACCEPTÉ LE TRANSFERT AVEC MAJORATION

L'annonce d'un fort soutien par l'ouvreur autorise une réévaluation (abrégée ou complète) immédiate chez le répondant.

Ex. 10.3.1.1:3 Redéclarations avec une main intermédiaire après un transfert majoré

	1	2	3	4
a)	1 SA 3 Co	Passe Passe	2 Co Passe	Passe ...
b)	1 SA 3 Pi	Passe Passe	2 Co 4 Pi	Passe ...
c)	1 SA 3 Pi	Passe Passe	2 Co 4 Tr/4 Ca/4 Co	Passe <small>invit. chelem en mode Contrôle</small>
d)	1 SA 3 Pi	Passe Passe	2 Co 5 Pi	Passe <small>mode Standard</small> ...
e)	1 SA 3 Pi	Passe Passe	2 Co 5 Tr/5 Ca/5 Co	Passe <small>mode Interrogatif</small>
f)	1 SA 3 Co	Passe Passe	2 Co 4 SA	Passe <small>déclaration de chelem "Blackwood"</small>

Le répondant qui reçoit une acceptation majorée après avoir demandé un transfert avec une main de catégorie intermédiaire peut *Passer* avec une main se réévaluant à la baisse. Dans le cas contraire, il faut déclarer la manche dans l'atout demandé.

Le Principe suivant résume comment le répondant peut parvenir à communiquer explicitement la présence d'une suite majeure cinquième versus sixième associée à un pointage intermédiaire en tenant compte du type d'acceptation du transfert au troisième tempo par l'ouvreur.

10.3 Le Répondant a une main intermédiaire
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

PRINCIPE 10.3:1 MAJEURE CINQUIÈME ET MAIN INTERMÉDIAIRE

⇒ **Au premier tour d'enchères** (*deuxième tempo*):

Après ouverture à 1 SA, le répondant qui détient un pointage de 8 ou 9 HL et une suite Majeure au moins cinquième doit d'abord annoncer en priorité une demande de TRANSFERT quelque soit la validité de de la suite.

Ainsi le RÉPONDANT annonce:

- ▶ 2 CARREAUX pour demander le transfert à Coeur,
- ▶ 2 COEURS pour demander le transfert à Pique.

En cas de possession de deux suites Majeures, le RÉPONDANT annoncera la meilleure suite.

⇒ **Au deuxième tour d'enchères** (*troisième tempo*):

L'ouvreur doit toujours accepter une demande transfert pour une Majeure cinquième, même avec un faible doubleton. Il annonce donc la couleur exigée au niveau 2 — c'est le minimum qu'il puisse déclarer. Il lui est aussi possible de MAJORER son acceptation en utilisant le niveau 3 pour décrire une très bon soutien et une main maximale.

⇒ **Au deuxième tour d'enchères** (*quatrième tempo*):

Après l'acceptation régulière du transfert demandé, le RÉPONDANT précise une main de catégorie intermédiaire en redéclarant au quatrième tempo:

- ▶ 2 SA ⇔ si la suite Majeure est strictement cinquième;
- ▶ 3 Coeurs ou 3 Piques ⇔ si la suite Majeure est sixième, ou plus;

Après une majoration du transfert, le RÉPONDANT redéclare, après réévaluation, la MANCHE directement au niveau 4 (avec 8 à 12 PP). Avec moins de 8 PP, il lui faut déclarer *Passé*. Avec plus 13-14 PP il invite au chelem.

10.3 -7

10.3 Le Répondant a une main intermédiaire
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

10.3.1.2 LE CINQUIÈME TEMPO

À ce stade, devant une enchère à résolution élevée, l'ouvreur doit évidemment prendre en charge l'issue du contrat. Il lui faut évaluer à la fois la qualité de son soutien et son pointage. Et, la décision finale sera modulée en fonction des déclarations du répondant.

L'ouvreur dispose alors de 4 possibilités de réponse.

- A)** Avec un soutien seulement deuxième et une main minimale de 16 points, l'ouvreur déclare **Passe** aussi bien sur 2 SA que sur la *répétition de la Majeure au niveau 3*.

- B)** Avec un soutien seulement deuxième et une main maximale de 17+ ou 18 points, il annonce la **manche** à Sans-Atout sur 2 SA (du répondant); sinon la manche en Majeure s'il y a eu répétition au niveau 3 par le répondant.

- C)** Avec un soutien au moins troisième et une main minimale après réévaluation, l'ouvreur redéclare la **Majeure au niveau 3** sur 2 SA ou **Passe** sur la répétition de la Majeure au niveau 3.

- D)** Avec un soutien au moins troisième et une main maximale de 17 ou 18 points, l'ouvreur annonce la **manche en Majeure** quelque soit la nature de la redéclaration du répondant.

Voici quelques exemples lorsque le répondant qui a d'abord demandé un transfert pour une Majeure cinquième et stipulé au deuxième tour un pointage de catégorie intermédiaire.

10.3 Le Répondant a une main intermédiaire
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

L'ouvreur doit donc choisir parmi 4 types différents de réponses lorsque le répondant annonce **2 SA** au deuxième tour pour décrire une majeure strictement cinquième.

**

Dans l'autre éventualité, au quatrième tempo, où le répondant **répète la couleur Majeure** après en avoir demandé préalablement le transfert, la décision de l'ouvreur se résume à deux options.

Ainsi, après une réévaluation dans les règles, l'ouvreur annonce la manche en Majeure si le pointage de Puissance atteint 18 PP, sinon il lui faut accepter un contrat partiel en atout en déclarant *Passe*.

Ex. 10.3.1.2:2 Les conclusions après un transfert en Majeure qui a été répétée

	1	2	3	4
a)	1 SA 2 Pi <i>Passe</i>	Passe Passe ...	2 <i>Co</i> 3 Pi ...	Passe Passe ...
b)	1 SA 2 Pi 4 Pi	Passe Passe ...	2 <i>Co</i> 3 Pi ...	Passe Passe ...

10.3 Le Répondant a une main intermédiaire
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

PRINCIPE 10.3:3 REDÉCLARATION DE L'OUVREUR APRÈS RÉPÉTITION D'UNE MAJEURE AU NIVEAU 3

LE CONTEXTE:	1 SA	2 Ca ou 2 Co
	2 Co ou 2 Pi	3 Co ou 3 Pi
	?	

Une RÉPÉTITION DE LA MAJEURE par le répondant qui en a demandé le transfert au préalable décrit explicitement:

- **une suite Majeure au moins sixième, associée à**
- **un pointage de catégorie intermédiaire (8 ou 9 HL).**

⇒ **Au cinquième tempo, vu qu'il y a fit d'au moins 8 cartes, l'ouvreur redéclare:**

▸ <i>Passé</i> ,	↔	avec 16 HL/PP (ou un faible 17);
ou		
▸ 4 Co ou 4 Pi	↔	avec 17-18 HL/PP.

COROLLAIRE:

Lorsque le répondant déclare la MANCHE À L'ATOUT après une *majoration* (au troisième tempo) de sa demande de transfert, l'ouvreur n'a plus rien à ajouter et doit absolument *Passer* étant donné que le répondant aussi a terminé la description de sa main (son pointage oscille entre 8-9 à 12 PP).

Il est peu probable que l'ouvreur puisse détenir une main ayant une Puissance supérieure — il faudrait 22 à 23 PP — pour justifier immédiatement une invitation au chelem qui serait évidemment à l'atout.

Concrètement, dans les cas où le répondant annonce *une répétition de sa Majeure au niveau 3* — ce qui décrit un pointage strictement intermédiaire — seules les options visant un contrat à l'atout sont nécessaires pour l'ouvreur étant donné qu'il y a un fit régulier assuré en majeure. Soit la déclaration *Passé* pour approuver un contrat partiel, et la déclaration de **manche**, au niveau 4, à la couleur.

10.3 -11

10.3 Le Répondant a une main intermédiaire
 «Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Ex. 10.3.1.2:3 Les 2 choix de l'ouvreur après une répétition de la Majeure au niveau 3 par le répondant

	1	2	3	4
a)	1 SA 2 Co <i>Passe</i>	Passe Passe ...	<i>2 Ca</i> 3 Co ...	Passe Passe ...
b)	1 SA 2 Pi 4 Pi	Passe Passe ...	<i>2 Co</i> 3 Pi ...	Passe Passe ...
c)	1 SA 2 Pi 3 SA?	Passe Passe ...	<i>2 Co</i> 3 Pi ...	Passe Passe ...

Le troisième exemple n'est pas une véritable option mais plutôt une possibilité de vérification quant à la qualité de l'atout. En effet, **on ne doit jamais changer un fit en Majeure pour un autre fit**. Cependant, il est très recommandé de décrire un faible atout quand cela ne cause aucun problème de communication, particulièrement au plan pointage.

Ici, le fit étant assuré, la description par l'ouvreur d'une manche à 3 SA ne peut que signifier un pointage de 17+ ou 18 HL et un faible soutien deuxième. Ce n'est donc pas l'enchère finale.

La conclusion du contrat revient alors au répondant. Ce dernier *Passera* avec une faible suite sixième d'atout, sinon il gagera la manche à l'atout.

Voici le Principe qui précise la signification de l'enchère 3 SA par l'ouvreur quand le répondant décrit une longue suite avec un pointage strictement intermédiaire.

10.3 Le Répondant a une main intermédiaire
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

**PRINCIPE 10.3:4 REDÉCLARATION À 3 SA APRÈS RÉPÉTITION AU NIVEAU 3
DU TRANSFERT EN MAJEURE**

LE CONTEXTE:	1 SA	2 <i>Ca</i> ou 2 <i>Co</i>
	2 <i>Co</i> ou 2 <i>Pi</i>	3 <i>Co</i> ou 3 <i>Pi</i>
	3 SA	

Lorsque l'ouvreur annonce 3 SA après une RÉPÉTITION DE LA MAJEURE par le répondant qui en a demandé le transfert, il décrit:

- **une main maximale de 17+ à 18 HL,**
- **et un faible doubleton en soutien pour l'atout demandé.**

Le répondant doit alors choisir l'atout avec une suite valable, sinon la manche est jouée à Sans-Atout.

À noter que dans un tel contexte, il n'est pas impossible que le répondant puisse détenir une suite cinquième dans l'autre Majeure qui serait riche aussi en Honneurs. Il serait alors logique que le répondant de change de fit pour l'autre Majeure étant donné que le pointage totale combiné est plutôt limite (environ 26 points); il est alors moins risqué et plus payant de jouer la manche à l'atout qu'à Sans-Atout.

Regardez la main suivante et faites les redéclarations du répondant.

10.3 Le Répondant a une main intermédiaire
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Ex. 10.3.1.2:4 Faites les redéclarations du répondant avec la main suivante

	V	10	9	7	6	2
	A	9	8	5	4	
	8					
	V					
	1	2	3		4	
	1 SA	Passe	?		Passe	
	2 Pi	Passe	?		Passe	
	3 SA	Passe	?			

RÉPONSE:

Il y a 6 PH + 3 PL. Au premier tour, le répondant doit choisir sa meilleure Majeure lorsqu'il y a deux possibilités de transfert. Comme un fit à 9 cartes est plus probable avec une suite sixième, le répondant doit préférer le Pique, il répond alors **2 Coeurs** pour demander le transfert.

Au deuxième tour, il doit continuer dans la même logique. Il ne faut surtout pas tenter de décrire le Coeur car cela affirmerait une main maximale (c'est une règle qui est intégrée dans le système enseigné; *V. au Thème suivant*). Donc, à cause du pointage insuffisant pour annoncer une enchère à basse résolution, le répondant se doit de décrire immédiatement à la fois son pointage et son atout. Pour cela, il lui suffit de répéter au naturel sa demande de transfert au niveau 3, soit **3 Piques**.

Au cinquième tempo, l'ouvreur signale un faible soutien deuxième et, aussi, une main maximale. Cela implique qu'il détient, par la force des choses, au moins 3 cartes à Coeur et sûrement des valeurs dans cette couleur car sa main possède 17 à 18 HL. Il s'agit donc ici d'une assez rare situation où il est permis, et préférable, de changer un fit donné en Majeure. En effet, avec un pointage seulement intermédiaire

10.3 Le Répondant a une main intermédiaire
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

et une distribution très débalancée, il est beaucoup plus sûr de jouer un contrat de manche à l'atout avec un bon fit 5-3 et même peut-être 5-4. L'annonce du sixième tempo sera donc **4 Coeurs**. À ce stade, aucune confusion n'est possible, les deux joueurs ont totalement terminé la description respective de leur main.

10.3.2 LA RÉPONSE 2 TRÈFLES STAYMAN ET SES REDÉCLARATIONS

Il est possible pour le répondant de décrire l'absence de suite Majeure au moins cinquième et la possession d'une suite Majeure de **4** cartes à la condition de posséder un **pointage de base**, soit le niveau intermédiaire. Cette convention est universellement reconnue sous l'appellation de **2 Trèfles Stayman**.

Si on met en parallèle cette convention avec la *demande de transfert pour une Majeure cinquième*, on constate que la convention **2 Trèfles Stayman** correspond en tout point à une **demande de transfert** mais avec un degré d'information plus limité, plus spécifique. En effet, la convention **2 Trèfles Stayman** affirme une suite **EXACTEMENT QUATRIÈME** dans **l'une des deux Majeures** et un pointage au moins intermédiaire, soit **8-9 HL**, ou plus.

PRINCIPE 10.3.2:1 LA RÉPONSE 2 TRÈFLES STAYMAN

Dans le cadre d'une ouverture à 1 SA, la réponse 2 TRÈFLES est artificielle et affirme la possession chez le répondant:

- **d'une ou de deux suites Majeures contenant exactement 4 cartes chacune,**
- **d'un pointage minimum de 8 points HL,**
- **l'absence de suite Majeure de cinq cartes ou plus.**

Lorsqu'il y a **surenchère d'ouverture à 2 Trèfles** par le premier défenseur — comme présenté à l' **Ex. 10.3.2:1 e)** ci-dessous —, il est possible de *répéter* l'enchère **2 Trèfles Stayman** grâce au **CONTRE DE RÉPÉTITION COMPÉTITIF** qui permet alors de maintenir le principe "Toujours transfert".

10.3 -15

10.3 Le Répondant a une main intermédiaire
 «Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Ex. 10.3.2:1 Toutes les déclarations par le répondant décrivent une main au moins intermédiaire avec une suite Majeure quatrième

	1	2	3	4
a)	1 SA ...	Passe ...	2 Tr ...	Passe ...
b)	Passe 2 Tr	Passe Passe	1 SA ...	Passe ...
c)	1 Co Passe	Passe 2 Tr	Passe ...	1 SA ...
c')	2 Co ...	2 SA ...	Passe ...	3 Tr ...
d)	1 SA Passe	Passe 2 Tr	Passe ...	CONTRE ...
e)	Passe ...	1 SA ...	2 Tr ...	Contre ...

COMMENTAIRES:

- a)** C'est la situation la plus classique qui soit. La signification de l'enchère du répondant n'est pas naturelle; elle décrit la possession d'au moins une suite Majeure strictement quatrième ainsi que la possession d'un pointage s'échelonnant entre **8 HL et une limite supérieure indéfinie**.
- b)** La convention *2 Trèfles Stayman* demeure effective malgré le fait que le répondant ait déclaré d'emblée *Passe*. Ce contexte décrit tout de même un pointage plus limité chez le répondant; il faut encore un minimum de 8 HL mais il est virtuellement impossible que le répondant détienne plus de 12 HL.

10.3 Le Répondant a une main intermédiaire
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

- c) La convention *2 Trèfles Stayman* demeure en vigueur pour le répondant du joueur qui a réouvert les enchères à 1 SA après une ouverture Standard à la couleur au niveau 1 de l'équipe adverse.
- c') Quand la réouverture à Sans-Atout doit se faire au niveau 2 quelqu'en soit les raisons — ici, il y a eu Ouverture faible au niveau 2 —, il est possible de se servir de la convention *2 Trèfles Stayman* en employant le niveau 3 mais cela exige cependant la possession d'une main maximale, soit 10 HL.
- d) Ici, la convention *2 Trèfles Stayman* est appliquée dans un contexte de réouverture par un Contre de surenchère à Sans-Atout.
- e) Cette fois c'est bien l'équipe offensive qui utilise la convention *2 Trèfles Stayman* après une compétition par le premier défenseur qui a déclaré une surenchère à la Capelletti. Pour y arriver, le répondant a utilisé une technique de compétition, soit le Contre de répétition compétitif.

**

Ce transfert étant un peu plus artificiel que son congénère, il requiert, comme de juste, une réplique plus particulière de la part de l'ouvreur. Examinons d'abord l'éventualité où l'**ouvreur** détient **moins de 4 cartes** pour l'une ou l'autre des Majeures.

Dans un cas semblable, l'ouvreur doit alors recourir à une réponse artificielle — la redéclaration **2 Carreaux**. Cette enchère s'est vu attribuer cette responsabilité parce qu'elle constitue l'enchère la plus économique qu'il est possible d'utiliser et que sa signification est très sommaire.

Le but de cette réplique de l'ouvreur consiste simplement à faire le *relai* pour retourner la parole au répondant en avertissant d'un **misfit** en MAJEURE, afin de lui permettre de préciser son pointage; car la limite supérieure du pointage du répondant n'a pas encore été définie.

Il faut surtout éviter (pour les novices) de faire l'erreur fréquente de *Passer* en tant qu'ouvreur pour jouer un contrat partiel à 2 Trèfles en pensant que cette convention s'utilise uniquement avec une main intermédiaire.

10.3 -17

10.3 Le Répondant a une main intermédiaire
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

PRINCIPE 10.3.2:2 MISFIT ET 2 TRÈFLES STAYMAN

Après la réponse 2 Trèfles Stayman, l'Ouvreur qui n'a aucun soutien au moins quatrième dans une Majeure, doit redéclarer artificiellement 2 CARREAUX afin de signaler un misfit en Majeure et retourner la parole au répondant.

Le Répondant ayant une main intermédiaire peut alors décrire précisément son pointage en déclarant:

⇒ 2 SA ↔ avec 8 ou 9 HL, ce qui invite à la manche; ou plus rarement

⇒ 2 Pi Stayman ↔ 8-9 HL non perdant + et suite mineure solide sixième.

Au cinquième tempo, l'Ouvreur accepte l'invitation à 2 SA de la part du répondant avec un pointage maximum (17+ à 18 HL/PP).

La réponse à 2 Piques Stayman est explicitée au Thème suivant car le répondant décrit alors une main maximale.

En résumé, au troisième tempo, la redéclaration 2 CARREAUX de l'Ouvreur affirme un **misfit en Majeure** tout en retournant la parole au répondant. C'est une forme d'acceptation pour le transfert demandé par la réponse 2 Trèfles Stayman.

Il s'ensuit que l'ouvreur n'a pas encore décrit pleinement son jeu et, ce dernier ne doit donc pas oublier de répondre à une éventuelle invitation à Sans-Atout de la part du répondant lorsque celui-ci décrit une main de catégorie intermédiaire.

Ex. 10.3.2:2 Misfit chez l'ouvreur

	1	2	3	4
a)	1 SA	Passe	2 Tr	Passe
	2 Ca	Passe	2 SA	Passe
	Passe

10.3 -18

10.3 Le Répondant a une main intermédiaire

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

b)	Passe	Passe	1 SA	Passe
	2 Tr	Passe	2 Ca	Passe
	2 SA	Passe	3 SA	...

COMMENTAIRES:

Dans les deux cas, le répondant a d'abord demandé à l'ouvreur s'il détenait un soutien au moins quatrième dans l'une des deux Majeures et ce dernier a infirmé toute possession d'un soutien suffisant pour un fit régulier.

Le parole étant revenue au répondant, ce dernier a complété la description de sa main en précisant le niveau de pointage, ici c'est la catégorie intermédiaire (8 ou 9 HL) qui est décrite.

Au cinquième tempo, l'ouvreur ne doit pas oublier de compléter la description de sa main. Son enchère *Passe* affirme un pointage minimum de 16 HL (ou un faible 17 HL); ce qui clôt les enchères en l'absence de compétition. Avec une main maximale (un bon 17 HL ou 18 HL), l'ouvreur doit gager la manche à Sans-Atout car il y a eu invitation à la manche de la part du répondant.

**

La logique est donc très simple lorsque l'ouvreur fait face à une demande de transfert pour une Majeure **quatrième**. De deux choses, l'une.

Si l'ouvreur ne possède pas de soutien quatrième en Majeure, le contrat se joue alors à Sans-Atout.

Dans le cas contraire, l'ouvreur fait une **PROPOSITION** au répondant; car on ne peut pas parler de déclaration de fit vu que la réponse *2 Trèfles Stayman* n'informe pas de la nature exacte de la Majeure détenue par le répondant.

Les trois principes qui suivent explicitent les *discussions* permettant à l'équipe de s'assurer si le soutien offert par l'ouvreur va fitter avec la Majeure chez le répondant.

10.3 -19

10.3 Le Répondant a une main intermédiaire
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Ce premier principe expose la démarche de base dans le cas où l'ouvreur possède **un seul soutien** en Majeure face à la réponse 2 Trèfles Stayman.

PRINCIPE 10.3.2:3 SOUTIEN QUATRIÈME UNIQUE ET 2 TRÈFLES STAYMAN

- 1) **Après la réponse 2 Trèfles Stayman, l'ouvreur (au troisième tempo) qui possède une seule suite Majeure d'au moins 4 cartes doit déclarer naturellement cette Majeure au niveau 2 quelque soit le pointage de la main.**

- 2) **Au quatrième tempo, pour signaler un misfit avec la couleur proposée, le RÉPONDANT qui détient un pointage intermédiaire déclare 2 SA ce qui constitue une invitation à la manche à Sans-Atout.**

Pour signaler la présence d'un fit, le RÉPONDANT avec une main intermédiaire déclare l'atout au niveau 3 ce qui constitue une invitation à la manche dans la couleur.

- 3) **Au cinquième tempo, avec 16-17 HL/PP, l'ouvreur doit toujours déclarer *Passe*. Avec un pointage maximum (18 HL/PP), l'ouvreur accepte toute enchère invitationnelle du répondant à Sans-Atout ou à l'atout.**

Ce discours est relativement simple. Si la couleur proposée par l'ouvreur ne correspond pas à celle désirée, c'est le répondant qui déclare le **misfit** en gageant à **SANS-ATOUT** — une main de catégorie intermédiaire s'annonçant au niveau 2.

10.3 -20

10.3 Le Répondant a une main intermédiaire
 «Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Ex. 10.3.2:3 Le répondant confirme ou infirme le fit tout en décrivant un pointage intermédiaire dans les cas ci-dessous

	1	2	3	4
a)	1 SA	Passe	2 Tr	Passe
	2 Co	Passe	3 Co	Passe
	Passe
a')	1 SA	Passe	2 Tr	Passe
	2 Pi	Passe	3 Pi	Passe
	4 Pi
b)	Passe	1 SA	Passe	2 Tr
	Passe	2 Pi	Passe	2 SA
	Passe	Passe.
b')	Passe	1 SA	Passe	2 Tr
	Passe	2 Co	Passe	2 SA
	Passe	3 SA
c)	1 Tr	1 SA	Passe	2 Tr
	Passe	2 Co	Passe	3 Co
	Passe	Passe
d)	1 Ca	1 SA	2 Ca	3 Tr
	Passe	3 Pi	Passe	3 Co
	Passe	Passe
e)	Passe	1 SA	Contre	Passe
	2 Tr	Passe	2 Co	Passe
	3 Co	Passe.	4 Co	...
f)	Passe	1 SA	2 Tr	Contre
	Passe	2 Pi	3 Co	3 Pi
	Passe	4 Pi

10.3 -21

10.3 Le Répondant a une main intermédiaire
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

COMMENTAIRES:

- a) L'offre de l'ouvreur propose un soutien au moins quatrième sans décrire davantage son jeu. Le répondant peut se permettre de confirmer le fit en utilisant le niveau **3** ce qui décrit en même temps un pointage strictement intermédiaire; il s'agit d'une enchère à haute résolution (*contenant plein*). L'ouvreur *Passe* pour signaler un pointage minimum ce qui termine la description de sa lui-aussi.
- a') La situation est similaire à la précédente si ce n'est que l'atout est à Pique et que l'ouvreur possède un pointage de 18 PP ce qui lui permet de gager la manche à la couleur.
- b et b')** La rédéclaration du répondant à 2 SA avertit l'ouvreur qu'il y a **misfit** avec la couleur proposée et que le pointage détenu se limite à 8-9 HL. Lorsque l'ouvreur ne détient pas l'autre Majeure, il doit se limiter à un contrat à Sans-Atout. Ainsi, avec une main minimale (16-17^{faible} HL), il lui faut déclarer *Passe* mais, avec un *surplus* de pointage, la manche à 3 SA est déclarable.
- c) La réponse 2 TRÈFLES n'est pas considérée comme une enchère Cue-Bid car sa signification est demeurée la même. Il y a eu Réouverture par le partenaire après l'enchère d'ouverture à 1 TRÈFLE des opposants. Il s'agit donc bien de la convention *2 Trèfles Stayman*.
L'ouvreur n'a pu accepter l'invitation à l'atout et le contrat sera partiel au niveau 3 à Coeur.
- d) L'équipe 1-3 possède sûrement un jeu à potentiel offensif (avec des courtes). Le défenseur-répondant (le #4) est obligé de posséder une main d'au moins 10 HL pour utiliser la convention *2 Trèfles Stayman* au niveau 3.

Le réouvreur peut proposer un soutien quatrième en annonçant au niveau 3 même avec une main minimale (16 HL) car la manche est garantie par son partenaire. Ici, le défenseur-répondant aurait préféré le Coeur, il peut quand même déclarer sans crainte un misfit à Sans-Atout au niveau de la manche vu le pointage combiné suffisant et surtout que son partenaire est, par définition, obligé d'arrêter la couleur des opposants pour avoir le droit de réouvrir les enchères.

10.3 -22

10.3 Le Répondant a une main intermédiaire
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

- e) Le défenseur-ouvreur a réouvert les enchères par un *Contre de Surenchère à Sans-Atout* ; la réponse de son partenaire est donc la convention 2 Trèfles Stayman. Au quatrième tempo (par rapport à la réouverture), le défenseur-répondant affirme à la fois qu'il y a fit et que son pointage se limite à 8-9 HL. Le défenseur-ouvreur gage la manche à Coeur car son pointage atteint de toutes évidences les 18 HL/PP.
- f) Le *Contre de répétition compétitif* permet de communiquer sans problème malgré la compétition de l'équipe défensive qui a utilisé l'enchère *2 Trèfles à la Capelletti* pour essayer de voler le contrat à Coeur.

L'Ouvreur a un SOUTIEN QUATRIÈME DANS LES DEUX COULEURS MAJEURES

Il arrive régulièrement que l'ouvreur détienne un soutien quatrième dans les **deux** couleurs Majeures. Cette situation exige un petit effort de logique pour pouvoir en retirer le maximum de bénéfices.

Dans un premier temps, l'ouvreur doit évaluer — et même accomplir une véritable réévaluation — afin de déterminer la catégorie de pointage de la main.

Lorsque la main est **minimale**, 16 ou un faible 17 HL, l'ouvreur doit d'abord déclarer à **COEUR**. Et, si ce soutien n'est pas celui désiré par le répondant, ce dernier va obligatoirement redéclarer à Sans-Atout au niveau autorisé par son pointage. Une telle réplique du répondant signale donc un **misfit pour le Coeur**. L'ouvreur peut alors, au cinquième tempo, déclarer sans craindre l'atout à Pique vu que c'est cette couleur qui a nécessairement amené la déclaration *2 Trèfles Stayman* .

À noter que le répondant ne doit jamais de prendre l'initiative, injustifiée, d'annoncer d'abord une Majeure quatrième (par *2 Trèfles Stayman*) en pensant annoncer un Transfert en Majeure cinquième (par transfert) au quatrième tempo.

Il en découle le principe qui suivant.

10.3 -23

10.3 Le Répondant a une main intermédiaire
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

**PRINCIPE 10.3.2:4 OUVREUR AVEC DOUBLE SOUTIEN ET POINTAGE MINIMUM
ET LA RÉPONSE 2 TRÈFLES STAYMAN**

- 1) **Au troisième tempo, après la réponse 2 Trèfles Stayman, l'ouvreur qui possède un soutien au moins quatrième dans les deux couleurs majeures associé à une MAIN MINIMALE, doit annoncer d'abord 2 COEURS.**

- 2) **En l'absence de fit à Coeur, le répondant déclare à Sans-Atout pour signaler le misfit et il utilise le niveau adéquat pour décrire son pointage.**

En cas de fit, le répondant déclare l'atout au niveau autorisé par son pointage.

- 3) **Au cinquième tempo, lorsque le répondant a déclaré un misfit, l'ouvreur redéclare alors à Pique au niveau le plus économique par rapport à la déclaration à Sans-Atout du répondant.**

Les communications ne sont donc pas plus compliquées lorsque l'**ouvreur** possède un soutien dans chaque Majeure et que le répondant ayant annoncé 2 Trèfles Stayman ne possède qu'une seule suite Majeure quatrième.

Ex. 10.3.2:4 Le répondant a un misfit à Coeur et l'ouvreur annonce un fit à Pique

	1	2	3	4
a)	1 SA	Passe	2 Tr	Passe
	2 Co	Passe	2 SA	Passe
	<u>3 Pique</u>	Passse	Passe	...
b)	1 SA	Passe	2 Tr	Passe
	2 Co	Passe	2 SA	Passe
	<u>3 Pique</u>	Passe	4 Pi	...

10.3 Le Répondant a une main intermédiaire
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

COMMENTAIRES:

- a) Sur une demande de transfert pour une Majeure quatrième, l'ouvreur qui possède deux soutiens suffisants et un **pointage minimum** doit d'abord déclarer le Coeur dont la cherté moins élevée permet, en cas de misfit annoncé par le répondant, de déclarer le fit à Pique. Par la suite, l'ouvreur doit généralement déclarer le fit au niveau le plus économique par rapport à l'enchère à Sans-Atout du répondant.
- b) L'enchère 2 SA du répondant affirme 8 ou 9 HL. Cependant le fit annoncé par l'ouvreur autorise le répondant qui détient au bon atout à réévaluer sa main. Ainsi, il peut fort bien arriver que le pointage de Puissance atteigne 10 PP et plus; d'où une possible déclaration de manche par le répondant au sixième tempo.

**

Il reste la possibilité où l'ouvreur possède deux soutiens au moins quatrième en Majeure ainsi qu'un pointage de catégorie **maximale**, soit **18 HL/PP**.

Cette situation présente un avantage indéniable dans le cas où le répondant posséderait lui aussi deux couleurs quatrièmes en Majeures. Pour obtenir la meilleure marque possible, il faut éviter à tout prix de conclure un fit à Coeur qui serait de qualité inférieure par rapport à un fit à Pique qui serait aussi présent et de qualité supérieure.

Le moyen pour éviter un mauvais choix de fit est d'utiliser la **MAJORATION DE FIT** dans le cadre de la réponse **2 Trèfles Stayman**.

Portez bien attention au principe qui va suivre car la signification de cette majoration de fit est quelque peu différente de la majoration de fit survenant dans un contexte de demande de transfert pour une majeure cinquième.

En effet, la majoration dans le cadre de la convention **2 Trèfles Stayman** affirme une **condition supplémentaire**, soit la possession par l'ouvreur d'un soutien suffisant pour un fit à 8 cartes pour chacune des deux Majeures.

10.3 -25

10.3 Le Répondant a une main intermédiaire
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

PRINCIPE 10.3.2:5 MAJORATION DU TRANSFERT APRÈS 2 TRÈFLES STAYMAN

- 1) L'ouvreur qui redéclare à saut 3 Coeurs ou 3 Piques après la réponse 2 Trèfles Stayman affirme:
 - un soutien au moins quatrième pour les deux Majeures tout en précisant que la couleur annoncée est de qualité supérieure,
 - ainsi qu'un pointage de catégorie maximale (18 HL/PP).

 - 2) Au quatrième tempo, le répondant peut alors décider immédiatement du contrat final. Après réévaluation de sa main en tenant compte de la nature et de la qualité du fit, il annonce soit:
 - 3 Piques ⇔ misfit avec la majoration de l'ouvreur à 3 Coeurs et 8-9 HL associé avec une faible suite quatrième à Pique.

 - 3 SA ⇔ misfit avec la majoration de l'ouvreur à 3 Piques et 8-9 HL associé avec une faible suite quatrième à Coeur.

 - 4 Coeurs/4 Piques ⇔ seulement la manche est désirée, et 8 à 14 PP.

 - 6 Coeurs/6 Piques ⇔ il y a intérêt pour le chelem avec 15 PP+; ou

 - RECHERCHE DE CHELEM par invitation au chelem* :
 - en mode Contrôle,
 - en mode Standard,
 - en mode Interrogatif,
 - ou déclaration directe 4 SA Blackwood
- * (le fit agréé par défaut est exclusivement la couleur nommée lors de la majoration du transfert).

Voici quelques exemples pour illustrer ce Principe en considérant que le répondant détient une main strictement intermédiaire.

10.3 -26

10.3 Le Répondant a une main intermédiaire
 «Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Ex. 10.3.2:5 L'ouvreur décrit deux soutiens avec 18 HL/PP et le répondant détient une main intermédiaire

	1	2	3	4
a)	1 SA 3 Co Passe	Passe Passe ...	2 <i>Tr</i> 4 Co ...	Passe Passe ...
b)	Passe 2 <i>Tr</i> 4 Pi	Passe Passe Passe	1 SA 3 Co Passe	Passe Passe ...
c)	1 SA 3 Co Passe	Passe Passe ...	2 <i>Tr</i> 3 Pi ...	Passe Passe ...
d)	Passe Passe ...	1 SA 3 Pi ...	Passe Passe ...	2 <i>Tr</i> 4 Co ...
e)	1 SA 3 Pi	Passe Passe	2 <i>Tr</i> 3 SA	Passe ...

COMMENTAIRES:

- a) L'ouvreur a une préférence pour le Coeur mais il détient aussi un soutien à Pique ainsi qu'un pointage garantissant la manche, soit un bon 17 HL (valant 18 PP) ou 18 HL. Le répondant qui détient obligatoirement un pointage au moins intermédiaire se doit de gager la manche à 4 Coeurs si sa suite d'atout correspond à cette couleur.
- b) Cette fois la suite quatrième d'atout du répondant est à Pique; il gage la manche dans cette couleur même si sa main ne contient que 8-9 HL et que l'ouvreur un suite quatrième plus faible que celle à Pique

10.3 Le Répondant a une main intermédiaire

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

- c) Quand l'ouvreur majore sa redéclaration à saut à Coeur, le répondant peut occasionnellement se limiter à conclure un contrat partiel quand son atout est dans l'autre Majeure, soit le **Pique**, lorsqu'il juge que sa suite est sans grande valeur et que son pointage se limite à un banal 8-9 HL qui ne vaut pas sa contrepartie en points de Puissance.
- d) Le majoration de l'ouvreur pour la réponse 2 *Trèfles Stayman* est à Pique (au niveau 3 évidemment). Le répondant a un soutien quatrième très valable dans l'autre Majeure, le **Coeur**. Même avec une main seulement intermédiaire, il faut gager la manche si le fit est jugé valable et le potentiel de la main est offensif..
- e) Encore une fois, le meilleur soutien de l'ouvreur ne coïncide pas avec la suite d'atout possédée par le répondant. Comme, le Pique est plus chère que le Coeur, le répondant ne peut alors utiliser le niveau 3 pour inviter seulement à la manche à Coeur. Ainsi, dans une telle situation avec un pointage intermédiaire, une suite à Coeur banale et un pointage éparpillé, le répondant doit plutôt gager à Sans-Atout; ce qui décrit bien ce type de main.
Si l'ouvreur détient aussi une deuxième suite de qualité à Coeur, il peut déclarer la manche dans cette couleur si aucune de ses mineures ne contient des Honneurs.

En conclusion, après la réponse conventionnelle 2 *Trèfles Stayman*, une redéclaration à saut de l'ouvreur, ou **MAJORATION DU TRANSFERT**, permet d'éviter de jouer systématiquement un fit à Coeur quand les deux partenaires ont chacun 4 cartes dans les deux Majeures.

Il y a tout de même deux conditions essentielles pour utiliser cette majoration de transfert demandé par le répondant. L'ouvreur doit détenir une main **maximale** à cause de l'élévation non négligeable du niveau d'enchères et posséder obligatoirement une suite au moins quatrième dans **chacune des Majeures**.

Notez aussi, les enchères 4 Coeurs et 4 Piques par le répondant dans ce contexte ne peuvent pas servir pour inviter au chelem en mode Contrôle vu que le fit ne peut être agréé par défaut à cause du manque d'information sur la nature du fit.

10.3 -28

10.3.3 LE RÉPONDANT NE DÉTIENT PAS DE SUITE MAJEURE AU MOINS QUATRIÈME

Lorsque les deux premiers réflexes du répondant reçoivent une réponse négative, il devient primordial de bien classer sa main.

Le but du troisième réflexe est donc de faire prendre conscience qu'**on ne peut décrire les couleurs mineures sans tenir compte du pointage** .

Contrairement à une demande de transfert pour une Majeure cinquième ou une Majeure quatrième qui requièrent respectivement aucun pointage ou un minimum de 8 HL, il en sera autrement pour avoir le droit de communiquer la détention d'une ou de plusieurs suites mineures en l'absence de suite Majeure de plus de 3 cartes.

Pourquoi cette prudence ? Parce qu'il est courant d'avoir une "envie irrésistible" de parler pour le répondant en constatant l'absence de Majeure au moins quatrième dans un tel contexte. **Et**, qu'une main constituée au mieux de deux suites Majeures troisièmes est régulièrement **débalancée dans une ou les deux couleurs mineures**.

Il est donc de mise, avant de s'engager dans une dangereuse escalade des enchères, d'établir un pointage de base garantissant un taux de réussite acceptable. Une fois ce niveau plancher de pointage atteint, le répondant désireux d'envisager l'éventualité d'un contrat en mineure lorsque l'ouvreur a débuté les enchères à 1 SA Standard peut alors décrire avec **efficacité** la possession d'une ou plusieurs suites en mineure.

À noter que ce niveau de pointage peut être différent selon la convention qui est employée pour décrire la ou les mineures. Il va de soi qu'il existe un pointage minimum pour décrire un intérêt pour une mineure. Quel est donc ce pointage ?

LE POINTAGE MINIMUM POUR DÉCRIRE LES COULEURS MINEURES

Il n'est pas rentable (c'est le calcul de la marque qui veut ça) de conclure un contrat en mineure au niveau 4, ou même 5 vu qu'il y a moins de possibilité de réussir des levées supplémentaires. En outre, il est habituellement plus facile de jouer un contrat de manche à 3 SA qu'un contrat de manche en mineure.

10.3 -29

10.3 Le Répondant a une main intermédiaire
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Cependant, à partir d'un certain pointage combiné, il se produit un effet de bascule au plan des chances de réussite d'un contrat de niveau 5; ce qui rend pertinent une recherche de contrat en mineure. Le chiffre magique pour le niveau 5, ou forcing, correspond, suivant le **TABLEAU 2.1**, à la possession par une équipe d'un pointage combiné de **28-29 HL/PP**.

La logique arithmétique veut que le pointage plancher requis pour autoriser le répondant à rechercher un fit en mineure après une ouverture à 1 SA soit de **10 HL** (car l'ouvreur peut détenir éventuellement une main de 18 HL).

Il s'ensuit, qu'il **ne** peut être question pour le répondant d'envisager un contrat partiel à 3 Trèfles ou 3 Carreaux lorsque ce dernier détient une main se limitant strictement à 8 ou 9 HL (et encore moins indiqué si le pointage est inférieur) face à une ouverture Standard à 1 SA ou à une réouverture à 1 SA ou 2 SA sans saut.

PRINCIPE 10.3.3:1 MAIN INTERMÉDIAIRE SANS SUITE MAJEURE QUATRIÈME

Après Ouverture à 1 SA, ou Réouverture à 1 SA et 2 SA sans saut, le répondant qui détient un pointage de 8 ou 9 HL sans suite Majeure au moins quatrième doit annoncer:

⇒ **2 SA ou Passer.**

COROLLAIRE 1 :

Il est donc interdit en l'absence de compétition de répondre 3 TRÈFLES et 3 CARREAUX dans le but de jouer des contrats partiels en mineure afin d'éviter de jouer à Sans-Atout au niveau 1 ou 2. Ces enchères sont réservées pour la recherche de chelem à l'atout.

COROLLAIRE 2 :

En présence d'une distribution fortement débalancée en mineure — ce qui correspond à une *suite sixième spécifiée, ou équivalente, et un singleton* — le répondant peut faire une réévaluation par anticipation. Le pointage requis pour amorcer une recherche de fit en mineure est de 10 HL (V. Thème suivant).

10.3 Le Répondant a une main intermédiaire
 «Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Il faut prendre bonne note que le répondant qui envisage un contrat en mineure doit à plus forte raison utiliser **en priorité** le système d'Évaluation Honneur-Longueur même dans le cas d'un main non balancée (distributive). Il faut posséder obligatoirement une main au moins maximale, soit 10 HL et il faut découvrir un pointage combiné atteignant le niveau forcing (niveau 5), soit 28 HL/PP pour envisager un contrat en mineure.

Il ne faut jamais oublier qu'une manche à 3 SA est plus rentable qu'un contrat partiel au niveau 4. De même une manche à 3 SA est plus souvent rentable qu'une manche en mineure car un contrat de 9 levées procure plus facilement des levées supplémentaires.

Ex. 10.3.3:1 Le répondant ne donne aucune description quant à sa distribution

	1	2	3	4
a)	1 SA	Passe	2 SA	...
b)	1 SA 3 SA	Passe ...	2 SA ...	Passe
c)	1 Tr Passe	2 SA 3 SA	Passe ...	2 SA ...
d)	1 Pi Passe	Passe 3 SA	2 Pi ...	2 SA ...

- a)** C'est la situation la plus élémentaire. Le répondant décrit un pointage de catégorie intermédiaire tout en avisant de l'absence de tout soutien de 4 cartes, et plus, pour l'une ou l'autre des Majeures. L'ouvreur doit cependant prendre en considération que le répondant ne peut garantir une distribution balancée parce que ce dernier a un pointage insuffisant pour décrire une ou plusieurs suites mineures. Il ne peut être question d'annoncer une mineure au niveau 3 avec moins de 10 HL

10.3 Le Répondant a une main intermédiaire
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

- b) Ici, l'ouvreur choisit d'accepter l'invitation du répondant car cette dernière enchère est à résolution élevée ce qui termine les enchères.

- c) Une réouverture des enchères à Sans-Atout ne change pas les principes de communications. Ce n'est pas au défenseur-répondant de garantir des arrêts suffisants pour avoir le droit d'inviter à la manche à Sans-Atout. Cette tâche appartient au **réouvreur**. Ainsi, après une réponse l'invitant à la manche, le réouvreur peut déclarer la manche à Sans-Atout dès que son pointage atteint un bon 17 HL ou 18 HL.

- d) Cette fois la réouverture des enchères doit se faire au niveau 2 sans saut car les offenseurs ont eu le temps de déclarer un fit; le pointage requis doit cependant être d'au moins 17 HL+. Comme la couleur des adversaires est arrêtée par le réouvreur, le répondant qui a une main de 8 HL ou plus sans couleur Majeure quatrième peut alors directement gager la manche à Sans-Atout.

En conclusion, après ouverture à 1 SA, la possession d'une main intermédiaire chez le répondant permet deux descriptions supplémentaires par rapport à celles qui sont disponibles pour décrire une main minimale. Il y a la réponse *2 Trèfles Stayman* et la réponse **2 SA**.

Le plus important pour le répondant est de se discipliner à ne pas décrire une main débalancée après un constat d'absence de suite d'au moins 4 cartes dans l'une ou l'autre des Majeures.

SECTION PRATIQUE 10.3

Ex. 10.3:1 Comment décririez-vous ces mains intermédiaires si les enchères se déroulent de la manière suivante?

	1	2	3	4	
	1 SA	Passe	?	Passe	
a)	V 8 6 D 10 7 5 4 A V 2 6 2	b)	10 9 8 6 4 A D 6 4 7 5 V 2	c)	--- 10 9 8 4 R D 10 6 4 2 10 9 8

RÉPONSES:

- a)** Il y a un constat positif au premier réflexe. La réponse se doit d'être une demande de transfert pour le Coeur; donc **2 Carreaux** .
- b)** Il faut normalement prioriser une suite Majeure cinquième par rapport à une suite quatrième car les chances de trouver un fit d'au moins 8 cartes sont supérieures avec une majeure cinquième. Donc, **2 Coeurs** pour demander le transfert à **Pique** serait adéquat. Cependant, quand la suite cinquième est de faible qualité par rapport à la suite quatrième, il serait acceptable d'annoncer la réponse de **2 Trèfles Stayman** en considérant qu'il y a possession de deux couleurs Majeures quatrièmes (si la suite cinquième est vraiment faible); ainsi, si l'ouvreur redéclare un soutien à Pique, ce sera l'atout qui sera joué.

ATTENTION : Par contre, si la redéclaration de l'ouvreur est **2 CARREAUX**, le répondant doit alors annoncer **2 SA** et non demander un transfert à Pique (2 Coeurs) en pensant ainsi décrire une Majeure cinquième (car il y 8-9 HL et il en faut au moins 10).

Il y a deux raisons pour gager de cette manière sur la réponse **2 CARREAUX** de l'ouvreur après 2 Trèfles Stayman du répondant au deuxième tempo. La première étant que l'approche traditionnelle **annule l'utilisation de l'enchère 2 Piques Stayman** qui permet de décrire une éventuelle main débalancée maximale en mineure dans le cas où le répondant

10.3 Le Répondant a une main intermédiaire
 «Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

détient à la fois une Majeure quatrième et une solide suite en mineure.

Et, l'autre raison est le fait qu'il est possible de décrire une main maximale en annonçant d'abord le transfert pour la Majeure cinquième (ou plus longue) et en redéclarant au tour suivant une *deuxième nouvelle couleur* (ce qui affirme une suite quatrième et une main maximum). Ceci fait donc partie du Thème suivant.

- c) Une réponse négative au premier réflexe exige de poser la deuxième question — le deuxième réflexe — et il devient alors requis d'évaluer le pointage HL afin de savoir si la main atteint la catégorie intermédiaire du répondant en cas de présence d'une suite strictement quatrième. Cette main dénuée de suite Majeure cinquième possède 4 cartes à Coeur et 6 PH (incluant le Complément) et 2 PL. Il est obligatoire d'annoncer une suite Majeure quatrième (moindrement valable) malgré le présence d'une belle suite en mineure. Il faut décrire une suite Majeure quatrième avec un pointage de 8 HL, et plus, par la convention **2 Trèfles Stayman**. Cette main est un cas limite mais il est intéressant de prendre un risque calculé surtout en cas de non vulnérabilité. Cependant, on pourrait aussi dévaluer cette main d'1 point (de transition) à cause du risque élevé de jouer éventuellement un contrat à Sans-Atout; dans lequel cas cas, il faudrait *Passer* car la main se classerait alors dans la catégorie minimale. Bref, avec 9 points HL, un tel type de main doit être annoncée; mais avec 8 HL, c'est selon.

Ex. 10.3:2 Comment décririez-vous ces mains intermédiaires si les enchères se déroulent de la manière suivante?

	1	2	3	4
	Passe	Passe	1 SA	2 Tr ^{naturel} ou Capelletti
	?

- | | | |
|--|--|--|
| <p>a) V 8 6
D 10 7 5 4
A V 2
6 2</p> | <p>b) ---
10 9 6 4
V 10 3
R D 10 6 4 2</p> | <p>c) D 6 4
6 4 3
A V 7 6 4 2
10</p> |
|--|--|--|

10.3 -34

10.3 Le Répondant a une main intermédiaire
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

RÉPONSES:

- a) Il y a un constat positif au premier réflexe. La surenchère d'ouverture adverse ne cause pas d'interférence, la réponse se doit d'être une demande de transfert pour le Coeur; donc **2 Carreaux**.
- b) Il faut faire connaître une suite quatrième si cette dernière est moindrement valable car les fits en Majeure, lorsqu'ils sont valables, sont à la fois rentables et sécuritaires.

La demande de transfert en Majeure quatrième, ou convention *2 Trèfles Stayman*, demeure encore accessible au niveau 2 malgré l'enchère adverse grâce au **Contre** qui "répète l'enchère de l'adversaire" selon le **Pr. 1.11.12** même si la surenchère d'ouverture est naturelle (pour le Trèfle) ou à la Capelletti (ce qui décrit une longue suite sixième spécifiée, voir **Pr. 1.11.3:3**).

- c) La réponse est négative à la fois pour le premier et le deuxième réflexe. Il ne faut surtout pas oublier de se poser la troisième question car c'est elle qui permettra de savoir s'il faut utiliser les multiples conventions disponibles pour analyser la pertinence d'un contrat en mineure. Ici, la main contient 9 HL et la couleur mineure est trop trouée pour justifier une réévaluation (abrégée ou complète) par anticipation.

Il faut donc classer cette main de répondant comme intermédiaire. Cela implique que la meilleure description sera faite par l'enchère **2 SA**. C'est logique, l'ouvreur arrête la couleur des opposants. Et le répondant offre une bonne suite *ailleurs*, ce qui couvre assez bien les couleurs dans l'optique d'un contrat partiel. De plus, une telle longue suite facilitera le jeu de la carte de l'ouvreur (car il détient au moins deux cartes pour le retour dans cette couleur) s'il accepte l'invitation à la manche avec une main maximale.

10.3 Le Répondant a une main intermédiaire
 «Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Ex. 10.3:3 Quelles sont les enchères de l'équipe offensive si les adversaires n'annoncent pas?

OUVREUR	RÉPONDANT
A 8	D 10 6 4 3
D 10 9 7 4	R 8 6
A R	D 6 5
R V 6 2	10

RÉPONSE:

Avec une suite Majeure cinquième contenant 1 Gros Honneur, il faut ouvrir à **1 SA** seulement si la main est maximale (V. **Pr. 1.11.2**); ici, il y a 18 HL.

Le répondant déclare **2 Coeurs** pour demander un transfert pour le Pique avec une suite au moins cinquième et confirme au tour suivant que sa suite est seulement cinquième de même qu'un pointage se limitant à la catégorie intermédiaire en redéclarant **2 SA**.

L'ouvreur doit toujours accepter une demande de transfert pour une Majeure cinquième en déclarant la couleur naturelle au niveau 2; ou mieux en majorant son acceptation. Ici, il ne peut qu'acquiescer au niveau 2, soit **2 Piques** .

La redéclaration à 2 SA du répondant termine la description de son jeu, l'ouvreur doit alors conclure le contrat en gageant la manche à Sans-Atout, soit **3 SA** , vu qu'il possède un surplus de pointage non encore décrit et que son soutien à Pique est seulement deuxième (le fit à Pique ne serait que de 7 cartes). L'ouvreur ne peut évidemment pas prendre l'initiative de communiquer la présence d'une suite cinquième dans l'autre Majeure. Les enchères sont donc les suivantes.

1	2	3	4
1 SA	Passe	2 Co	Passe
2 Pi	Passe	2 SA	Passe
3 SA

10.3 -36

10.3 Le Répondant a une main intermédiaire
 «Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Ex. 10.3:4 Quelles sont les enchères de l'équipe offensive si les adversaires n'annoncent pas?

OUVREUR	RÉPONDANT
R D 8	V 10 7 6 4 3
A 10 7 4	R V 6
A R D	V 9
10 9 3	8 5

RÉPONSE:

L'ouvreur débute les enchères à **1 SA** car il possède effectivement une main balancée dont la banale distribution 4-3-3-3 est rehaussée d'un pointage de 18 HL.

Le répondant commence d'abord par demander un transfert (pour le Pique) par la déclaration **2 Coeurs** pour décrire un minimum de 5 cartes à Pique sans fournir de mention à propos du pointage possédé.

L'ouvreur possède un pointage maximum ainsi qu'un soutien de grande qualité (2 GH et 3 cartes ou 1 GH et 4 cartes); il doit majorer son acceptation pour la demande de transfert du partenaire au cas où ce dernier aurait un intérêt pour le chelem ou une main minimale supérieure; il accepte donc au niveau 3 dans la couleur du transfert demandé, soit **3 Piques** pour cette situation d'enchères.

Comme l'ouvreur a terminé sa description, il incombe au répondant de prendre en charge la suite des enchères. Avec un pointage de 8 HL, la manche est de mise vu le pointage décrit par l'ouvreur, donc **4 Piques**.

La séquence d'enchères la plus simple pour cette donne s'énonce comme suit:

1	2	3	4
1 SA	Passe	2 Co	Passe
3 Pi	Passe	4 Pi	...

10.3 Le Répondant a une main intermédiaire
 «Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Ex. 10.3:5 Quelles sont les enchères de l'équipe offensive si les adversaires n'annoncent pas et que le Répondant a Passé en entrée de jeu?

Ouvreur	Répondant
A V	10 8 6 5 2
R 10 7 4	D 9 8 3 2
R D 8 7 2	V
A 7	8 5

RÉPONSE:

La main de l'ouvreur contient 17 PH et 1 PH et sa distribution est semi-balancée 5-4-2-2; l'ouverture peut se faire à **1 SA** car le contexte autorise ce type de description (V. **Pr 1.11:4**) et la main de l'ouvreur rencontre les exigences requises (V. **Pr. 1.11:5**) — l'intérêt d'une telle enchère est d'exploiter le potentiel offensif de ce type de main afin d'éviter de perdre un contrat de manche tant en couleur (Majeure et mineure) qu'à Sans-Atout. Le répondant possède deux suites cinquièmes en Majeure qui sont sensiblement de même valeur; il annonce donc la suite la plus économique en déclarant la demande de transfert **2 Carreaux**.

L'ouvreur qui doit toujours accepter une demande de transfert pour une *Majeure cinquième*, détient une main maximale et un soutien de grande qualité. Celui-ci accepte alors le transfert en déclarant à saut, donc **3 Coeurs**.

Le répondant, dont le pointage ne peut dépasser la catégorie intermédiaire selon le système d'évaluation HL, doit conclure le contrat étant donné que l'ouvreur a terminé le description de son jeu. Il ne faut surtout pas qu'il redéclare à Sans-Atout pour indiquer que la suite à COEUR se limite à 5 cartes (*car l'ouvreur a majoré son acceptation du transfert, donc il a un bon soutien à Coeur*). Le répondant doit évidemment gager la manche à Coeur, donc **4 Coeurs**.

1	2	3	4
Passe	Passe	1 SA	Passe
2 Ca	Passe	3 Co	Passe
4 Co

10.3 Le Répondant a une main intermédiaire
 «Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Ex. 10.3:6 Quelle est la redéclaration de l'ouvreur pour chacune des mains ci-dessous si les enchères se déroulent de la manière suivante?

1	2	3	4
1 Tr	1 SA	Passe	2 Tr
Passe	?		

a) A V R 10 7 4 2 A 7 6 R D 8	b) A D 7 5 R 10 7 4 R 6 R V 10	c) A D 9 5 R 10 8 4 R 6 A V 10	d) A D V R 10 7 A 10 R V 6 3
---	--	--	--

RÉPONSE:

- a)** La main de l'ouvreur contient 17 PH et 1 PL. Sa distribution est équilibrée, la couleur d'ouverture des adversaires est bien arrêtée et le **pointage maximum autorisé** de *passer sous silence* la présence d'une Majeure cinquième contenant 1 GH; la **Réouverture** des enchères à **1 SA** est donc justifiée.
 Au deuxième tour, l'ouvreur doit répondre à l'enchère conventionnelle *2 Trèfles Stayman* du Répondant. Il faut redéclarer **2 Coeurs** ce qui promet un soutien au moins quatrième; le répondant va compléter la description quantitative et qualitative de sa main et l'ouvreur acceptera toute éventuelle invitation à la couleur ou à Sans-Atout.
- b)** Il y a seulement 16 PH, l'ouvreur ne peut que redéclarer son meilleur soutien quatrième, soit **2 Piques** (malgré la possession de deux soutiens quatrièmes) car il faut un pointage maximum pour majorer sa réponse à la demande de transfert par *2 Trèfles Stayman*.
- c)** La main contient **deux soutiens quatrièmes** et un bon 17 PH ce qui autorise maintenant une réponse majorée à la demande de transfert pour une Majeure quatrième *Stayman*. L'ouvreur annonce donc à saut son meilleur soutien, soit **3 Piques**. Advenant la possession d'un seul soutien quatrième à Coeur chez le répondant, le pointage maximum garanti par l'ouvreur permet au répondant de gager la manche à Coeur sans craindre même si son pointage est seulement intermédiaire.

10.3 Le Répondant a une main intermédiaire
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

- d) La main est encore balancée et maximale avec ses 18 PH. Cependant il n'y aucun soutien au moins quatrième. Il serait à première vue techniquement correct de redéclarer directement 3 SA mais cela créerait une élévation trop rapide et excessive du niveau des enchères qui pourrait empêcher le répondant de bien décrire son jeu dans le cas où il désirerait annoncer une *deuxième nouvelle couleur* — aussi bien en Majeure qu'en mineure — ainsi qu'exécuter une recherche de chelem à l'atout ou à Sans-Atout (cela va être exposé au Thème suivant).

C'est pourquoi il faut éviter d'employer hâtivement des formulations qui nous semblent plus descriptives ou plus spectaculaires. Dans le cas d'un misfit en Majeure lors d'une demande de transfert par l'enchère 2 *Trèfles Stayman*, **l'ouvreur doit toujours et uniquement redéclarer l'enchère « 2 CARREAUX »**. L'ouvreur est assuré de pouvoir redéclarer son pointage maximum car le répondant va nécessairement annoncer au minimum une main intermédiaire, par l'enchère 2 SA,

Une telle démarche fait en sorte que le RÉPONDANT peut, dans l'éventualité où il possède une main maximale ou forte, **décrire sa main sans subir une quelconque interférence de la part de l'ouvreur** dont le pointage sera ultérieurement mis à profit.
